

Document

Tarnac : un témoin à charge serait un « *mythomane* »

LeMonde.fr 22.01 - Le témoin qui accusait Julien Coupat, dans l'enquête sur les sabotages des lignes SNCF à grande vitesse, d'avoir eu des intentions meurtrières a été récemment condamné par un tribunal de province pour "*dénonciation d'infractions imaginaires*", révèle, jeudi 22 janvier, le site d'information Mediapart. L'homme avait témoigné à charge, sous le couvert de l'anonymat, contre Julien Coupat, l'une des neuf personnes interpellées à Tarnac (Corrèze), le 11 novembre. Présenté par l'accusation comme le 'leader charismatique et idéologue' d'un groupe clandestin 'anarcho-autonome', Julien Coupat a été mis en examen le 15 novembre pour 'direction d'une entreprise terroriste' et 'destructions en réunion'. Il est le seul toujours maintenu en détention.

L'homme, 'qui a été à plusieurs reprises en contact avec Julien Coupat ces dernières années', s'était spontanément manifesté auprès des forces de police, disant 'avoir d'importantes révélations' à faire sur l'ancien étudiant en sociologie. Dans leur rapport de synthèse qui a servi de base au parquet de Paris pour ouvrir une information judiciaire pour 'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste', les policiers de la sous-direction antiterroriste affirment que 'le témoin attestait de la proximité du nommé Julien Coupat avec le mouvement Black Block et de sa participation à de nombreuses manifestations violentes menées en marge de grandes rencontres politiques, mais précisait également qu'à plusieurs reprises lors de réunions, Julien Coupat avait évoqué la possibilité d'avoir à tuer, précisant que la vie humaine a une valeur inférieure au pouvoir politique et que l'objectif final du groupe était le renversement de l'Etat'.

L'homme, que Mediapart a interrogé, conteste 'formellement' être le témoin sous X... Le site précise que la justice aurait désormais pris ses distances avec ce témoin, le jugeant 'marginal' et estimant qu'il n'a fait qu'apporter des 'éléments de contexte', l'informateur n'ayant pas été le témoin direct d'acte de sabotage.

Commentaire : Un coup pourri du ministère de l'Intérieur ai-je écrit récemment, comme quoi...

Honte encore une fois à ceux qui ont gardé le silence sur cette affaire !